

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 802

présenté par

Mme Chassaniol, M. Raphaël Gérard, Mme Brulebois, M. Pellerin, Mme Calvez et M. Vojetta

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé de la section 1, après le mot :

« pouvoirs »,

insérer les mots :

« et moyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à questionner le Gouvernement sur le renforcement des moyens dont disposeront Pharos, l'Arcom et la Cnil lorsque cette loi sera adoptée. À travers ce projet de loi ambitieux, ces régulateurs ont vu leurs missions s'étendre pour apporter des garanties importantes contre l'impunité sur internet et pour protéger nos concitoyens.

Or, nous savons que pour apporter des réponses en matière de gestion des contenus illicites, les réponses pénales ou administratives nécessitent des moyens humains et financiers pour traiter les différentes demandes.

Ainsi, pour que la loi soit réellement appliquée et afin d'éviter une nouvelle forme d'impuissance de l'État nous devons garantir les moyens de ces instances.